



**Communauté d'Agglomération  
des Trois Frontières**

-----

**RESUME DU COMPTE RENDU**

**de la réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération  
qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis le  
24 février 2016**

---

L'an deux mille seize, le 24 du mois de février 2016 à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Hégenheim, Hésingue, Rosenau et Buschwiller élus pour former le Conseil de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 18 février 2016 par Monsieur Alain GIRNY, Président de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

---

**Présents**

**Délégués de Saint-Louis**

- M. Jean-Marie ZOELLE, Maire
- Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire, à partir du point 3
- M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire
- Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire
- M. Éric WISSLER, Adjoint au Maire
- Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire
- Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
- M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
- Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire
- M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
- Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale
- M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal
- Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale
- M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal
- Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale

**Délégués de Huningue**

- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
- Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire
- M. Martin WELTE, Adjoint au Maire
- Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire
- M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire
- M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

Délégués de Kembs

- M. Gérard KIELWASSER, Maire
- Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire
- M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire
- Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire

Délégués de Blotzheim

- M. Jean-Paul MEYER, Maire
- Mme Sandrine SCHMITT, Adjointe au Maire
- M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire

Délégués de Village-Neuf

- M. Bernard TRITSCH, Maire
- Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire
- M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal
- M. Sébastien MOSER, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

- M. Jacques GINTHER, Maire
- M. Jérôme NOEGLENN, Conseiller Municipal, à partir du point 3
- M. Lionel MIGNAN, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim

- M. Thomas ZELLER, Maire
- Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Conseillère Municipale

Délégués de Hésingue

- M. Gaston LATSCHA, Maire
- Mme Florence LUTZ-MAIRE, Adjointe au Maire
- M. Daniel LANG, Adjoint au Maire

Délégués de Rosenau

- M. Thierry LITZLER, Maire
- Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire
- M. Jean-Martin SPENLE, Adjoint au Maire

Déléguée de Buschwiller

- Mme Christèle WILLER, Maire

**A donné procuration :**

Délégué de Saint-Louis

- M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire, à M. Jean-Marie ZOELLE

Déléguée de Hégenheim

- Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire

Délégué de Buschwiller

- M. Roger OBERMEYER, Adjoint au Maire, à Mme Christèle WILLER

**Excusés**

Délégué de Blotzheim

M. Philippe PETER, Conseiller Municipal

Déléguée de Bartenheim

Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale

**Assistent :**

Services de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières

M. Claude DANNER

M. Patrick HECHINGER

M. Etienne HEINRICH

Mme Catherine WISS

M. Florian GUTRON

M. Hubert VAXELAIRE

M. Bruno LUSY

Mme Virginie MERCIER

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2015
- 2) Rapport sur la situation en matière de développement durable
- 3) Débat d'orientation budgétaire
- 4) Création d'un poste de chargé de mission EMPLOI
- 5) Assainissement
  - 5.1 Mise à enquête publique du zonage d'assainissement des dix communes membres de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières
  - 5.2 Avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public – Installation des deux unités de valorisation énergétique du biogaz de la station d'épuration à Village-Neuf
  - 5.3 Avenant n° 1 au marché conclu pour la construction d'un bassin de dépollution pluviale à Hésingue (lot n° 1 génie civil – canalisations)
  - 5.4 Convention de mécénat à conclure entre Véolia-Eau et la Petite Camargue Alsacienne
- 6) Programme 2016 du plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN)
- 7) Prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis
  - 7.1 Acquisition foncière auprès du groupe Casino
  - 7.2 Autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec le Département du Haut-Rhin
- 8) Octroi d'une garantie intercommunale à DOMIAL ESH
- 9) Demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour l'aménagement des nouveaux locaux du Relais Assistantes Maternelles à Huningue
- 10) Affaires transfrontalières
  - 10.1 Projets Tram 3 et 3Land : conventions avec l'IBA Basel 2020
  - 10.2 Projet Parc des Carrières : convention de financement de l'étude avec l'IBA Basel 2020
  - 10.3 Projet Gares Actives : convention avec l'IBA Basel 2020
  - 10.4 Extension du parking de la Gare de Bartenheim – Convention avec le Canton de Bâle-Ville
- 11) Vente aux enchères du matériel réformé

-----

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015**

Rapporteur : le Président

Monsieur GIRNY demande si le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015 soulève des observations.

Il est à noter qu'à la page 15 du compte-rendu, le terme « Communauté de Communes » apparaît et qu'il doit être modifié en « Communauté d'Agglomération ».

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est approuvé à 42 voix pour et 2 abstentions (deux conseillers n'étant pas présents à la séance du 16/12/2015).

-----

Rapporteur : M. Litzler

## **2. Rapport sur la situation en matière de développement durable**

Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction et la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport de synthèse sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil de Communauté :

- prend acte du rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières transformée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en Communauté d'Agglomération.

-----

Rapporteur : le Président

## **3. Débat d'orientation budgétaire**

Le Président expose les perspectives financières de la CA3F en tenant compte du contexte économique général et des charges de plus en plus importantes pesant sur les collectivités territoriales.

Il précise que malgré les charges nouvelles et l'augmentation des contributions, le Bureau a demandé que le budget 2016 soit élaboré à taux d'imposition constants pour la taxe d'habitation, les taxes foncières, la contribution foncière des entreprises et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Bureau a également demandé que ce budget soit la traduction d'une politique de soutien à l'activité économique locale par la réalisation d'un programme d'investissement soutenu.

Ces objectifs pourront être atteints en s'appuyant sur une gestion optimisée des dépenses de fonctionnement courantes et sur un niveau d'autofinancement suffisant pour faire face à l'augmentation de la charge de la dette et pour anticiper l'élargissement du territoire de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Président rappelle aussi que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'article 107 de ladite loi précise que le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant les informations suivantes :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,

→ la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A la demande du Président, ce rapport est présenté au Conseil de Communauté par M. Deichtmann, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le Conseil de Communauté approuve les orientations budgétaires 2016 qui ont fait l'objet d'un débat après présentation en séance de tous les documents prescrits par la loi.

-----

Rapporteur : le Président

#### **4 Création d'un poste de chargé de mission EMPLOI**

Dans le cadre de la transformation en Communauté d'Agglomération et du renforcement de sa compétence dans le domaine du développement économique, le Bureau propose de créer un service de développement économique qui serait structuré autour de deux missions :

- L'accompagnement des entreprises,
- Les actions en faveur de l'emploi.

En ce qui concerne les actions en faveur de l'emploi, il est proposé de créer un poste de chargé de mission à compter du 1er avril 2016. Les principales missions de cet agent sont décrites en annexe.

Pour ce poste et compte tenu des sujétions spécifiques en matière de connaissance des marchés de l'emploi suisse et allemand ainsi que de la nécessité de recruter un agent de catégorie A justifiant d'une expérience concluante dans ce domaine et d'une formation adaptée, le Président pourra avoir recours, le cas échéant, à un agent contractuel pour pourvoir cet emploi pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment à son article 3-3 autorisant le recrutement d'agents contractuels de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire des attachés principaux comprise entre les indices bruts 504 et 966.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2016.

Le Conseil de Communauté approuve cette proposition à 43 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

-----

## **5 Assainissement**

Rapporteur : M. Tritsch

### **5.1 Mise à enquête publique du zonage d'assainissement des 10 communes membres de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières**

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été mis en place par délibération du 25 mars 2015.

Il reste toutefois encore à satisfaire aux obligations de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose la mise en place d'un zonage d'assainissement.

Le service Assainissement, en concertation avec chacune des 10 communes membres, a ainsi réalisé une étude préalable conformément à la procédure décrite par la loi sur l'eau, permettant le choix et la mise en forme cartographique du zonage d'assainissement définitif qui comprend :

- la synthèse des données existantes ;
- l'étude d'aptitude des sols et du sous-sol à l'assainissement autonome (pédologie, hydrogéologie, topographie, hydrographie...);
- l'analyse de la densité de la population et de la typologie de l'habitat ;
- l'élaboration des scénarios et l'étude technico-économique comparative sur les zones non raccordées.

C'est ce dossier qui servira de support à l'enquête publique.

Globalement, sur le territoire communautaire, dont l'urbanisation est groupée et dense, toutes les zones urbaines seront classées en assainissement collectif à l'exception de moins de 130 propriétés, isolées des agglomérations ou possédant des contraintes particulières qui sont classées en assainissement non collectif.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- adopte le projet de zonage d'assainissement collectif - assainissement non collectif tel qu'il a été présenté en séance,
- soumet ce projet de zonage à enquête publique, selon les formes prescrites par les articles L123-3 et suivants du Code de l'Environnement ;
- autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de cette enquête.

Rapporteur : le Président

## **5.2 Avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public – Installation des deux unités de valorisation énergétique du biogaz de la station d'épuration à Village-Neuf**

Par délibération du 24 juin 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une unité de valorisation énergétique du biogaz de la station d'épuration avec la société EBM Thermique.

Par avenant n°2, la Collectivité a validé l'installation d'une seconde unité de cogénération suite au dépassement constant des prévisions initiales de production de gaz.

L'arrêté du 30 octobre 2015 a fixé de nouvelles conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz.

L'avenant n°3 a donc pour but de prendre en compte ces nouvelles dispositions tarifaires, qui ne pénalisent pas financièrement notre Communauté d'Agglomération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve ce projet d'avenant n°3 ;
- autorise le Président à signer les actes correspondants.

-----

Rapporteur : le Président

## **5.3. Avenant n°1 au marché conclu pour la construction d'un bassin de dépollution pluviale à Hésingue (lot n°1 génie civil – canalisations)**

La CC3F a notifié le 5 octobre 2015 un marché de travaux pour la construction du bassin de dépollution pluviale à Hésingue - Lot n°1 : génie civil - canalisations au groupement TP3F (mandataire) / SCHERBERICH.

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier la rédaction de l'article 4 de l'acte d'engagement initial pour permettre au co-traitant Scherberich d'encaisser les sommes qui lui sont dues, pour les prestations réalisées en propre, sur un compte bancaire à son nom, ce que la rédaction initiale ne prévoit pas.

Afin de déterminer les sommes dues, un tableau de répartition des prestations est joint au marché.

Cet avenant n°1 est sans conséquence financière pour la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant n°1
- autorise le Président à le signer.

-----

Rapporteur : M. Tritsch

#### **5.4. Convention de mécénat à conclure entre Véolia-Eau et la Petite Camargue Alsacienne**

MM. MEYER, TRITSCH, ZOELLE, ROGOWSKI et KNIBIELY, ne prennent pas part au vote.

La Communauté de Communes des Trois Frontières a délégué le service public d'assainissement collectif à la société Veolia-Eau au travers d'un contrat signé le 7 janvier 2013 et couvrant la période 2013-2024.

Le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et Environs a également délégué le service public de distribution d'eau potable à la société Veolia-Eau et ce sur la même période.

Le projet de convention de mécénat ci-annexée s'inscrit dans un projet de sensibilisation de la population scolaire aux problématiques de l'eau.

Dans ce cadre et en liaison avec Veolia-Eau, qui exploite les installations d'assainissement et d'eau potable sur les territoires respectifs de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et du Syndicat d'Eau, l'association Petite Camargue Alsacienne organisera et animera des visites de sites. Sont principalement concernés la station d'épuration située à Village-Neuf ainsi que les puits et usine de dénitrification d'eau potable situés à Saint-Louis Neuweg qui sont déjà intégrés dans un sentier pédagogique créé sur le thème de l'eau potable par la Ville de Saint-Louis.

Outre des contributions en nature précisées dans la convention, Veolia-Eau versera, à ce titre, un don de 7 000 € au profit de la Petite Camargue Alsacienne.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le plan d'actions projeté par Veolia-Eau et décliné dans les contrats de délégation respectifs ainsi que dans la volonté des deux établissements publics, CA3F et Syndicat d'Eau, de renforcer la sensibilisation de la population locale sur l'épuration des eaux usées et la production d'une eau potable de qualité.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de mécénat,
- autorise le Président à la signer.

-----

Rapporteur : le Président

#### **6. Programme 2016 du plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN)**

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a prévu de subventionner à hauteur de 144 000 € pour la période 2014-2016 (hors travaux hydrauliques subventionnés sur une autre enveloppe) les actions à mettre en œuvre au titre du GERPLAN sur le territoire de la CA3F.

Pour l'année 2016, ces actions concernent la construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales par la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières à Blotzheim, la Commune de Buschwiller qui va renaturer une zone humide, la Commune de Rosenau qui va entreprendre diverses actions en faveur de la sauvegarde du paysage et la Ville de Saint-Louis qui compte réaliser des livrets pédagogiques intitulés « Sur la piste de l'eau ».

Pour permettre aux collectivités concernées de bénéficier de l'aide départementale, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le programme prévisionnel 2016,
- autorise le Président à signer tout document concernant la mise en œuvre de ce programme.

-----

Rapporteur : le Président

## **7. Prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis**

### **7.1. Acquisition foncière auprès du Groupe Casino**

Par délibération en date du 25 mars 2015, la CC3F a approuvé le principe de l'acquisition, aux fins d'incorporation au projet d'extension de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis, de terrains appartenant au Groupe Casino.

La réalisation du projet nécessite en effet qu'il soit empiété sur le terrain appartenant au supermarché situé à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et du boulevard de l'Europe. Il en résulte une emprise foncière d'environ 15,60 ares.

Afin de permettre d'engager la phase de transfert de propriété, il y a lieu de procéder à l'arpentage des terrains et à la rédaction de l'acte de vente.

Pour des raisons pratiques tenant à la complexité du montage immobilier il est proposé de confier ces opérations au géomètre et au notaire habituel de Casino et de prendre en charge les coûts correspondants conformément au principe du paiement par l'acquéreur des frais afférents à la transaction.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la prise en charge des frais d'arpentage des terrains appartenant au Groupe Casino et tombant dans l'emprise du projet d'extension de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis ;
- approuve la prise en charge des frais de notaire et accessoires résultant de la rédaction de l'acte de vente ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

-----

Rapporteur : le Président

## **7.2. Autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec le Département du Haut-Rhin**

Dans le cadre du projet d'extension de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis, la réalisation des travaux nécessite l'occupation de la rue du Général de Gaulle (RD 469) entre le carrefour formé par la Rue du Général de Gaulle et la Rue Jean Mermoz et le carrefour formé par la Rue du Général de Gaulle et l'avenue de l'Europe sur une longueur d'environ 340 mètres

Cette occupation doit être actée par une convention à passer entre la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, Maître d'ouvrage de l'opération Tram 3 et le Département du Haut-Rhin, propriétaire du domaine public concerné.

L'occupation ne donne pas lieu à redevance au profit du Département.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention,
- autorise le Président à signer ladite convention et tout autre acte y afférant.

-----

Rapporteur : le Président

## **8. Octroi d'une garantie intercommunale à Domial ESH**

DOMIAL ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat) sollicite la garantie de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières pour l'obtention d'un prêt PAM (Prêt à l'Amélioration) d'un montant de 1 669 290 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce prêt est destiné au financement de la réhabilitation de 76 logements situés 8 à 16 rue de Vieux-Brisach et 1 à 7 rue Théo Bachmann à Saint-Louis.

Il est à noter que cet ensemble immobilier est localisé dans le périmètre du Quartier de la Gare retenu par l'Etat comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 1 669 290 €
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée du prêt : 25 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 0,6%
- Taux d'intérêt : 1,35%
- Périodicité : annuelle
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité forfaitaire de 6 mois
- Modalité de révision : double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : 0%
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0%
- Base de calcul des intérêts : 30/360.

Pour l'octroi de la garantie intercommunale du prêt en question, le Conseil Communautaire :

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

**Vu le contrat de prêt n° 46621 en annexe signé entre DOMIAL-ESH, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;**

- accorde la garantie de la CA3F à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt n° 46621 souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

- précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil de Communauté, approuve cette proposition à 45 voix pour et 1 abstention.

-----

Rapporteur : M. Girny

### **9. Demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour l'aménagement des nouveaux locaux du Relais Assistantes Maternelles à Huningue**

Compte tenu de l'embauche prochaine d'un troisième animateur, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), sera réorganisé en un lieu unique.

Le Relais Assistantes Maternelles accueillera ainsi les usagers à compter du 15 mars prochain au rez-de-chaussée du Musée de Huningue sis 6 rue des Boulangers à Huningue, locaux mis à la disposition de la CA3F par la commune moyennant un loyer de 1 000 € mensuels hors charges.

Anciennement occupés par le service instructeur de la DDT, ces bureaux d'une superficie totale de 119 m<sup>2</sup> doivent faire l'objet de travaux d'aménagement et de rénovation à la charge de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières. Seront ainsi aménagés une salle d'attente, trois bureaux permettant de recevoir du public ainsi qu'une salle d'activités pour les animations en direction des Assistantes Maternelles et des enfants qui leurs sont confiés.

Ces travaux, ainsi que l'équipement en mobilier nécessaire, peuvent bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin à hauteur de 35 % de la dépense H.T.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Coût des travaux .....	16 468,45 € H.T.
- Coût des équipements (mobilier et téléphonie).....	7 102,67 € H.T.
- Subvention sollicitée auprès de la CAF au titre des travaux.....	5 763 € (35 %)
- A la charge de la CA3F (part travaux).....	10 705,45 € (65 %)
- Subvention sollicitée auprès de la CAF au titre des équipements	2 485 € (35 %)
- A la charge de la CA3F (part équipements).....	4 617,67 € (65 %)

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement de l'opération tel que proposé ci-dessus,
- autorise le Président à adresser les demandes de subventions afférentes à la CAF du Haut-Rhin,
- autorise le Président à signer tous les actes y afférents.

-----

## **10. Affaires transfrontalières**

Rapporteur : M. Girny

### **10.1 Projets Tram 3 et 3Land : conventions avec l'IBA Basel 2020**

L'IBA Basel 2020, est une organisation qui rassemble autour d'une thématique commune une quarantaine de projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement paysager et de transport au sein de l'agglomération trinationale de Bâle. Les projets suivent un parcours de labellisation qui va du statut de candidat à celui de nominé. Cette labellisation s'opère par le respect de critères et d'objectifs ambitieux : caractère innovant des projets, aspect transfrontalier, excellence, exemplarité, etc...

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières est directement concernée par deux projets IBA :

- le prolongement du tram 3 vers la Gare de Saint-Louis, en tant que co-porteur de projet avec le Canton de Bâle-Ville et la Ville de Saint-Louis ;
- le projet 3Land, en tant que co-porteur de projet avec la Ville de Huningue, celle de Weil-am-Rhein et le Canton de Bâle-Ville.

Ces deux projets ont actuellement le statut de pré-nominé. Leur nomination passe notamment par la signature d'une convention qui précise les modalités de coopération et de soutien mutuel pour la mise en œuvre de l'IBA et la réalisation et la labellisation du projet en question.

Il est précisé que les conventions tiennent lieu de déclarations d'intention et n'établissent aucun droit ni obligation au sens juridique ou administratif pour les parties.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les conventions relatives aux projets Tram 3 et 3Land,
- autorise le Président à les signer.

-----

Rapporteur : M. Girny

### **10.2 Projet Parc des Carrières : convention de financement de l'étude avec l'IBA Basel 2020**

Le Parc des Carrières est un projet d'aménagement paysager et écologique sur la carrière en cours d'exploitation située entre Saint-Louis Bourgfelden et Hégenheim, développé par l'IBA Basel 2020 en partenariat avec le bureau Courvoisier. Il sera constitué de quatre corridors d'accès végétalisés depuis Bourgfelden, Hégenheim, Bâle-Ville et Allschwil et d'un parc ouvert au public sur une partie de la carrière. Ce parc doit se développer au fur et à mesure de la fin de l'exploitation et de la libération des casiers par la société d'exploitation.

Une étude de définition a été réalisée en 2013/2014. Elle a permis de mettre en avant les principaux enjeux de ce site et de définir une esquisse d'aménagement. Elle a fait l'objet d'une validation politique des principes retenus.

Il a été décidé, au cours de l'année 2015, de poursuivre la démarche et de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre (au sens de la loi MOP) avec, selon les différentes composantes du parc (corridor, parcelles, etc...), la définition de l'étude d'avant-projet, voire une exécution complète.

Une convention entre l'IBA Basel 2020 d'une part, et la commune de Allschwil, le Canton de Bâle-Ville, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, la Ville de Saint-Louis, la Commune de Hégenheim et le Bürgerspital (un des principaux propriétaires fonciers) d'autre part, détermine le rôle des parties prenantes dans le cadre de cette étude et définit les contributions financières.

La CA3F participera à hauteur de 10 000 € sur un budget total de 90 000 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention relative au financement de la planification du Parc des Carrières IBA,
- autorise le Président à signer ladite convention.

-----

Rapporteur : M. Girny

### **10.3 Projet Gares Actives : convention avec l'IBA Basel 2020**

Le groupe de projets Gares Actives porté par l'IBA Basel 2020 a pour mission de fédérer des projets d'aménagement et de développement urbain situés à proximité des principales gares de l'agglomération trinationale et d'autre part, de mettre en place une signalétique unifiée permettant de communiquer aux voyageurs transfrontaliers les mêmes informations sur les gares du réseau trinationale (lieux d'intérêts, transports publics, itinéraires cyclables, etc...).

Le groupe de projets s'est engagé, à la fin de l'année 2015, à réaliser une étude pour définir précisément le contenu des panneaux de signalétique qui doivent être mis en place et leur forme. Cette étude, actuellement en cours, devrait s'achever à l'été 2016.

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières y participera à hauteur de 10 000 € sur un budget total de 45 000 €.

Le Conseil de Communauté, par 45 voix pour et 1 contre :

- approuve la convention relative au financement de l'étude : « gares actives : informations et signalétiques communes »,
- autorise le Président à signer ladite convention.

-----

Rapporteur : M. Girny

### **10.4 Extension du parking de la Gare de Bartenheim – Convention avec le Canton de Bâle-Ville**

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 Septembre 2015, une subvention à hauteur de 142 230 CHF (30% du montant total) a été sollicitée pour la réalisation de l'extension du parking voiture de la Gare de Bartenheim.

Cette subvention a été accordée le 14 Janvier 2016.

Les modalités de versement de la subvention doivent faire l'objet d'une convention à signer avec le Canton de Bâle-Ville.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention à intervenir,
- autorise le Président à le signer.

Rapporteur : M. Girny

### **11. Vente aux enchères du matériel réformé**

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières dispose régulièrement d'un certain nombre d'objets, matériels, mobiliers ou véhicules qui ne sont plus utilisés par les services pour diverses raisons (ancienneté, obsolescence, changement des normes de conformité...) et qui sont stockés dans divers lieux.

Un dispositif, déjà utilisé par de nombreuses collectivités, permet de vendre aux enchères en ligne sur internet ces divers articles à toute personne intéressée, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Ce site est proposé par la société AGORASTORE. Le taux de commission du site serait de 12% sur le prix total hors taxes fixé au terme de la période d'enchère de chaque produit vendu par la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil de Communauté :

- approuve le principe de vente des mobiliers et matériels réformés via la plateforme de courtage aux enchères par internet dénommée « Agorastore.fr » ;
- décide que les recettes correspondant au produit des ventes seront imputées aux articles concernés du budget de la CA3F.

-----

Personne ne demandant plus la parole, M. Girny, lève la séance à 19h30.